



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



V - Infrastructures de marché et autres acteurs de marché

V. 2 - Dépositaires centraux, chambres de compensation, systèmes de règlement et de livraison

Applicable au 7 février 2022

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Position DOC-2022-01

Orientations de l'ESMA concernant la notification des défauts de règlement au titre de l'article 7 du règlement sur les dépositaires centraux de titres – procédure de « comply or explain »

Version consultée

Résumé

Textes de référence : Règlement (UE) N° 909/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 concernant l'amélioration du règlement de titres dans l'Union européenne et les dépositaires centraux de titres, et

modifiant les directives 98/26/CE et 2014/65/UE ainsi que le règlement (UE) N° 236/2012 et règlement délégué (UE) 2018/1229 de la Commission du 25 mai 2018 complétant le règlement (UE) N°909/2014 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation concernant la discipline en matière de règlement

Le 1er février 2022, l'AMF a déclaré qu'elle se conforme aux orientations de l'ESMA concernant la notification des défauts de règlement au titre de l'article 7 du règlement sur les dépositaires centraux de titres (ESMA70-156-4717).

Les orientations sont disponibles aux adresses suivantes :

- En français :

https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/library/esma70-156-4717_guidelines_on_settlement_fails_reporting_fr.pdf

URL = [https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/library/esma70-156-4717_guidelines_on_settlement_fails_reporting_fr.pdf]

- En anglais :

https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/library/esma70-156-4717_guidelines_on_settlement_fails_reporting.pdf

URL = [https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/library/esma70-156-4717_guidelines_on_settlement_fails_reporting.pdf]

 Télécharger la doctrine

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS**DOCTRINE** **CONFORMITÉ**

26 janvier 2024

Orientations de l'ESMA relatives aux déclarations au titre du règlement EMIR

**SUPPORT ÉVÉNEMENT****CONFORMITÉ**

05 avril 2023

23e Journée de formation des RCCI et des RCSI : vidéos des interventions de la matinée

**SUPPORT ÉVÉNEMENT****CONFORMITÉ**

12 avril 2022

22e Journée de formation des RCCI et des RCSI : vidéos des interventions de la matinée

**Mentions légales :**

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02